



## Achat d'un chien malade chez un éleveur

Par **bruce57**, le **22/09/2011** à **12:09**

Bonjour,

Le 17 août dernier, j'ai acheté chez une éleveuse, un chien "Cavalier King Charles" âgé de 4 mois ½, couleur ruby, LOFTé, pucé et vacciné pour 800€, prix initiale 850€. 50€ de remise le jour de l'achat.

Or, le 20 août, je dois appeler un vétérinaire en urgence, car le chien rendait de la bave. Ce dernier me propose de me rapprocher d'un vétérinaire au plus vite, les 2 jours qui ont suivi le chien à continuer à baver pour finalement faire une crise d'épilepsie. En urgence il a fallu administrer du Valium et donner un traitement Homéopathique pour calmer son stress.

Les crises « bave » continu, finalement, j'ai dû ramener 3 fois mon chien en urgences pour des crises d'épilepsie.

Quoi qu'il en soit, le vétérinaire m'a fait un certificat qui stipule qu'il a vu le chien à plusieurs reprises pour des crises convulsives liées à une épilepsie typique du Cavalier King Charles ; qu'il a effectué une prise de sang et que cette dernière est impeccable, donc qui ne présente aucune encéphalose hépatique, est qu'il confirme que ce problème n'est pas lié à une mauvaise alimentation ou un mauvais traitement de ma part. Frais total = 208.95€

Entre temps, j'ai contacté la personne qui m'a vendu le chien dès la 1ère crise, en lui demandant de bien vouloir reprendre le chien, cette dernière me dit dans un premier temps que cette crise est due au dépaysement, puis elle me propose de réduire le prix de 200€ après plusieurs appels elle me rejette le problème en me disant que j'ai mal entretenu le chien.

Suite à ces dires, je lui ai transmis une vidéo du chien en pleine crise afin qu'elle se rende compte du problème.

Finalement le 15 septembre, soit 28 jours après l'achat, j'ai envoyé un courrier recommandé à cette personne lui demandant de reprendre le chiot, me rembourser les frais de vétérinaire ainsi que le prix du chien.

Depuis ce jour, mon courrier est resté sans réponse et elle ne décroche plus le téléphone.

Quelles sont mes droits ?

Que puis-je faire, car le chien car depuis 10 jours le chien a un traitement au CRISAX, traitement qui est à vie, avec des visites régulières chez le vétérinaire, car il continue de rendre de la bave.

Il est important de souligner que le vétérinaire m'a averti que si le chien continue à faire des crises, il n'est pas impossible qu'il puisse ne pas survivre.

Quoi qu'il en soit, il m'a également stipulé qu'en temps qu'éleveuse, elle n'est pas sans savoir qu'il existe des d'épilepsie chez cette race de chien couleur Ruby.

Cordialement,

Bruce57

Par **Domil**, le **22/09/2011** à **13:21**

LRAR de mise en demeure de rembourser la totalité du prix et de reprendre le chien, qu'à défaut, vous saisirez le tribunal d'instance pour obtenir tout ça + des dommages et intérêts

PS : l'homéopathie pour un chien, c'est pour calmer le maitre